M24290

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

DEKRA

N° d'imprimé : D 138943733

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	06/07/2026	26056953

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

05/07/2028

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique complémentaire au plus tard le : 05/07/2027

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S042D085

(9) RAISON SOCIALE : GENON FLORENT

(3) COORDONNÉES : AUTO CONTROLE VEAUCHOIS
Z.A. La Prairie 2

42340 VEAUCHE

Tél : 04.77.94.17.40 Fax:

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 042D1017

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ere mise en circulation
EY-386-WX(F)	13/09/2022	05/07/2018

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1VB000061016068	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
VBUM9TM1A3406XC340	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

193602

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

1.1.16.b.1. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Défaut mineur d'étanchéité : ARD

3.2.1.a.1. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré : AV

Kilométrages relevés lors des derniers contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :

01.07.2025: 170 861 km / 03.07.2024: 147 169 km / 31.10.2023: 130 420 km
04.07.2022: 101 300 km

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km):	-0.4 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	3 %		25 %	
Force verticales :	1478 daN		1462 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	517 daN	508 daN	473 daN	389 daN
Déséquilibre (< 20%) :	2 %		18 %	
Forces de freinage (efficacité) :	517 daN	508 daN	473 daN	389 daN

Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 64 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 26 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées (1.50m⁻¹) : C1: < 0.10 C2: < 0.10

Feux de croisement (-0.5% à -3%): -1.4 % -2.8 %